

ASSURANCE VOYAGE PERLE CONFORT



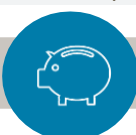
AGENCE
PLANETE
CONGRES INCENTIVE

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE 2024



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat
- **Option Protection Sanitaire incluse**



LES TARIFS (TTC par personne)

Prix du voyage moyen par personne*	MULTIRISQUE PERLE CONFORT / TARIFS (TTC par personne) Incluant l'Option Protection Sanitaire
De 1 201 € à 2 000 € - Assurance 1	109 €
De 2 001 € à 4 000 € - Assurance 2	149 €
De 4 001 € à 8 000 € - Assurance 3	« Assurance Voyage PRIVILEGE INDIV » 249 € / nous consulter

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage par personne.



IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage.
- ✓ L'option Protection Sanitaire doit être souscrites simultanément à la Multirisque et uniquement à la réservation du voyage.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.

Durée maximum du séjour **31 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum**
Territorialité **Monde entier (sauf stipulation contraire)**

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER 24h/24 – 7j/7 ? MUTUAIDE Services Tél. : +33 1 55 98 51 51



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE « Multirisque CONFORT »

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	INCLUS
ANNULATION DE VOYAGE		
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie, accident ou décès • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	■
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	
VOL MANQUE		
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h 	<ul style="list-style-type: none"> • Maxi. 50 % du montant du forfait ou 80 % du vol sec 	■
RETARD AERIEN		
<ul style="list-style-type: none"> • Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS		
<ul style="list-style-type: none"> • Vol, destruction totale ou partielle, perte □ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs □ Franchise • Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) • Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 € / personne • 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) • 8 jours (150 € / personne maximum) • 300 € / pers (franchise d'une journée) 	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR		
<ul style="list-style-type: none"> • Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis • Valeur du voyage initial 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis (400 € maximum) 	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE		
<ul style="list-style-type: none"> • Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 500 € maxi. / personne et 70 000 € maxi. / événement 	■
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER		
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels (franchise 75 € / sinistre) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 000 € maximum / événement 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile sport (franchise 150 € / sinistre) 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € maximum / événement 	
RETOUR IMPOSSIBLE		
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de prolongation de séjour □ Franchise d'1 nuit 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 	■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
<ul style="list-style-type: none"> • Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires □ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne 	■
RETOUR ANTICIPE		
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination et de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi 	■
ASSISTANCE VOYAGE		
<ul style="list-style-type: none"> • Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Frais de secours sur piste de ski balisée • Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • Frais réels • Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / personne 	
PROTECTION SANITAIRE		
<ul style="list-style-type: none"> • Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant le départ • Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température • Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie • Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise : aucune • 16 000 € / pers. et 40 000 € / événement. (Franchise 10%) • Frais réels • 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 	■



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



AGENCE
PLANETE
CONGRES INCENTIVE